



Menace finaref via societe credirec

Par **lola27**, le **22/03/2013 à 14:51**

Bonjour , je suis nouvelle sur ce forum et je suis tombee sur des sujets qui ressemble a ce que je vie actuellement .rnVoila , j ai contracté un credit chez finaref il y a 8 ans , depuis 3 ans ayant eu des soucis financier je n ai pu payer , j avais demander un echeancier que je n ai jamais recu . Je n ai jamais eu d appel de finaref mais il y a 1 mois un courrier en lettre simple fait reparation ...bon rien de bien mechant il me reclame ma dette de 1500 euros . J appelle pour demander un echeancier , pa de reponse . Il y a 15 jrs une mme dubard me contacte pour la dette dinaref , je lui dit qu etant au smic je peux payer au grand maxi 150/par mois , elle me dit "je passe le dossier en commission et vous rapelle " . 15 jrs sans nouvelles et la depuis 3 jours apel masqué et menacant d une mme.....de chez credirec qui me dit que j ai jusqu lundi pour me faire depanner de 10 cheques de 150 euros pour regler ma dette sinon saisie sur salaire . Je garde mon calme et lui dit que j avais trouver un accord avec mme XXXXXXXX ,et la la dame me traite de menteuse et me sit que j ai interet a me debrouillee pour trouver les 10 cheques . Elle a meme fait intercepter mes apels envers mme XXXXXXXX pour etre sure que je ne puisse communiqué avec elle . 3 jours avec menace telephonique et insulte gratuite + appels a ma famille et mes voisins . j ai donc decider de leur envoyer un courrier en AR pour leur signifier d arreter leur menace sous peine de depot de plainte aupres du juge . Nous verrons bien la suite .

Par **amajuris**, le **22/03/2013 à 20:32**

bjr,rnvos menaces de poter plainte ne vont pas les decourager car ces sociétés de recouvrement sont habitués à ces menaces.rnsans titre exécutoire généralement un jugement, ces sociétés n'ont aucun pouvoir coercitif contre vous.rnla seule possibilité qu'ont ses sociétés c'est de vous assigner devant un tribunal.rnattention si vous payez vous reconnaissez la dette

et vous interrompez la prescription. rnun créancier a le droit de refuser un échéancier qui génère des intérêts à payer pour le débiteur. rncdt

Par **Iola27**, le **23/03/2013 à 15:56**

merci amatjuris pour ta reponse , mais que dois je faire alors quand ils vont me rapeler lundi matin ? que dois je dire a cette personne qui m apelle chaque fois insinuant que je suis une menteuse et me menace ?